

APPEL A PROJETS 2021 POLITIQUE DE LA VILLE ET INSERTION

Melun
Lissy
Pringy
Maincy
Rubelles
Voisenon
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
Villiers-en-Bière
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Limoges-Fourches
Boissise-la-Bertrand
Saint-Germain-Laxis
Montereau-sur-le-Jard
Saint-Fargeau-Ponthierry

SOMMAIRE

| | |
|---------------------|-----|
| I- Préambule | p 3 |
|---------------------|-----|

II- Attendus et priorités de la CAMVS

| | |
|--|-----|
| Liste des six caractéristiques auxquelles les projets devront répondre | p 4 |
|--|-----|

III- Priorité du pilier Cohésion sociale

- Thématique I : Education p 5
- Thématique II : Culture & Sport p 5

IV- Modalités pratiques d'obtention d'une subvention

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Éligibilité | p 5 |
| Étapes du processus d'instruction | p 6 |
| Modalités de réponse à l'AAP | p 6 |
| Critères de sélection | p 7 |

V- Contractualisation et financement

VI- Suivi – Évaluation –

p 7

Le cadre réglementaire, l'appel à projet doit :

- S'adresser prioritairement aux habitants des 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (La Plaine du Lys /Bernard de Poret pour Dammarie-lès Lys, L'Almont/ Les Mézereaux, Plateau de Corbeil/Plein Ciel pour Melun, Les Courtilleraiies/Le Circé pour le Mée-sur-Seine),
- S'inscrire dans une démarche prenant en compte les priorités transversales que sont : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté,
- Répondre aux objectifs opérationnels déclinés dans le contrat de ville.

Une action publique territorialisée :

- Les projets devront s'inscrire dans le contexte territorial, tenir compte des besoins non couverts, des enjeux locaux et des acteurs présents,
- La complémentarité avec les actions existantes sera recherchée,
- Les actions structurantes et partenariales seront privilégiées.

II- Attendus et priorités de la CAMVS

Les projets susceptibles d'être proposés devront présenter les caractéristiques suivantes :

- **Caractéristique 1** : Ils seront **complémentaires à des dispositifs existants** et/ou formaliseront des partenariats et des coopérations fortes entre acteurs du territoire.
- **Caractéristique 2** : Ils résulteront nécessairement d'un **travail concerté entre les acteurs** (collectivités, financeurs, associations), qui garantira la cohérence du projet avec les besoins du territoire– en fonction des compétences de chaque acteur territorial concerné.
- **Caractéristique 3** : Ils favoriseront la **mixité sociale** entre les catégories de population, entre les générations et l'égalité femme/homme et contribueront à développer le lien social notamment entre les quartiers.
- **Caractéristique 4** : Ils seront porteurs de **cohérence territoriale** au sein d'un territoire riche des diversités et spécificités de ses 20 communes – à caractère urbain, péri-urbain et rural – doté de compétences fortes. Les projets devront contribuer à la mise en synergie d'acteurs, à la convergence des objectifs des différentes politiques menées (emploi, insertion, santé, logement, culture, sport...) et ainsi contribuer à bâtir une agglomération solidaire, rayonnante et respectueuse de l'identité des communes qui la composent.
- **Caractéristique 5** : Ils permettront de **ré-interroger et faire évoluer les modes de faire** des opérateurs et de leurs partenaires institutionnels et financiers dans le but d'une constante amélioration du service rendu à l'habitant. Les projets intégreront les modalités d'un suivi concerté entre les partenaires impliqués et une démarche d'évaluation partagée.

III- Priorités de l'appel à projets pour le pilier Cohésion Sociale

Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, les actions favorisant les actions éducatives et de rattachage scolaire, la lutte contre la fracture numérique, de médiation sociale, de prévention de la radicalisation et de prévention santé et suivi psychologique seront privilégiées.

Thème I : Les priorités du volet Education

Sur le volet Education, une attention particulière sera portée aux actions suivantes :

- Les actions en faveur de l'accompagnement, de l'apprentissage, de l'expression des savoirs et talents de l'enfant, de la construction de sa citoyenneté (notamment par l'éducation aux médias et au numérique...), de prévention à la radicalisation à travers la sensibilisation en milieu scolaire
- Les actions de persévérance scolaire (de l'accrochage à la prévention du décrochage)
- Les actions d'accompagnement sur l'usage du numérique et favorisant l'émancipation et l'autonomie des élèves mais aussi des familles (cet axe est transversal) – formation des élèves mais également des familles.
- Développer des actions à destination des plus jeunes hors temps scolaire sur des sujets comme la culture...
- Les actions de tutorat/mentorat sur la question scolaire à distance sur les fondamentaux « lire, écrire, compter ».
- La formation des acteurs du volet Education aux questions liées à la parentalité, à l'interculturalité, laïcité...

Thème II : Les priorités du volet Sport&culture

Sur le volet Sport-culture, une attention particulière sera portée aux actions suivantes :

- L'accès des bénéficiaires à l'offre culturelle de proximité par la mise en place de parcours culturels et/ou spectateurs afin de viser une pratique culturelle autonome.
- La sensibilisation et l'information des publics vers les métiers en lien avec la culture (l'artisanat d'art, métiers liés à la scène, au cinéma, au son ...), le sport (l'insertion par le sport, l'arbitrage, le coaching ...).
- Les propositions s'inscrivant dans le temps et selon un calendrier déployé notamment durant la période estivale (juillet-août) et plus largement pendant les vacances scolaires en complémentarité des dispositifs existants organisés par la Communauté d'Agglomération.
- La promotion des valeurs de La République, la citoyenneté, l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations.

L'accompagnement de la jeunesse durant la prochaine période estivale constitue un vrai défi après des semaines sans école et un confinement vécu souvent plus difficilement qu'ailleurs.

Cet appel à projets peut permettre également de soutenir les projets des acteurs associatifs pour mettre en place des actions dédiées à ces jeunes et familles durant la période estivale pour les mois de juillet et août

IV- Modalités pratiques d'obtention d'une subvention

- **Éligibilité**

Pourra être éligible tout opérateur dont l'action s'inscrit dans la démarche présentée ci-dessus et qui répond à une au moins des priorités citées dans le thème 1. L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires majoritairement des habitants des quartiers prioritaires, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large.

- **Les étapes du processus d'instruction**

| Calendrier prévisionnel de la programmation 2021 | |
|---|---|
| Lancement de l'appel à projet 2021 et mise en ligne sur le site de la CAMVS | Lundi 19 avril 2021 pour les actions se déroulant sur une année scolaire de septembre 2021 à juin 2022. |
| Réunions « porteurs de projet » : <ul style="list-style-type: none"> • Education • Sport & culture • Lien social | Des rendez-vous avec les chefs de projet et les responsables associatifs se dérouleront pendant toute la période de l'appel à projet. |
| Date limite de réception des dossiers par voie numérique dpvi@camvs.com | Mercredi 19 mai 2021 à 18h00 pour les actions se déroulant sur une année scolaire de septembre 2021 à juin 2022 |
| Groupe travail « Attributions subventions » | Juin 2021 |

Délai de rigueur : aucun dossier ne sera accepté passée la date maximale de dépôt

Les modalités de réponse à l'appel à projet :

- Une fiche synthétique présentant le projet et indiquant le montant sollicité (ci-jointe sous format WORD) – A nous retourner sous format WORD.
- Le projet présenté dans le dossier CERFA 12156-05 :
 - Déterminera et mettra en valeur son originalité, son ou ses objectif(s)
 - Argumentera sur les besoins et les résultats recherchés
 - Décrira le contenu de l'action, sa mise en œuvre, comment elle répond à, les étapes, la durée, le programme détaillé, les lieux...
 - Ciblera les publics concernés (habitants des QPV notamment)
 - Indiquera les moyens humains, techniques et matériels de l'opérateur ainsi que ceux envisagés pour la réalisation du projet
 - Présentera le budget prévisionnel de l'action (en précisant si des financements Fonds européens sont sollicités) et de l'opérateur si statut associatif
 - Exposera l'évaluation de l'action à travers les outils et les critères précis

Le dossier CERFA doit être rempli intégralement même lorsqu'il s'agit d'une reconduction d'action. Toute demande de subvention devra répondre aux thématiques et aux objectifs décrits dans le contexte de l'appel à projet.

Pour les reconductions d'actions les bilans 2020 (qualitatif et quantitatif – fiche 6 du dossier CERFA) devront être joints. Les reconductions d'actions présentées sans ces bilans seront rejetées automatiquement lors de l'examen du projet. Il en est de même pour les demandes qui ont été notifiées lors de l'octroi de la subvention N-1 et qui n'ont pas été respectées.

Les porteurs de projets devront rechercher un cofinancement auprès d'autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, État, Fonds Européens...). Les budgets prévisionnels 2021 doivent identifier précisément les partenaires financiers sollicités.

- **Dispositif d'instruction des dossiers et instances de décision**

- Équipe technique composée de chargé et ou chef de projets CAMVS
- Commission composée d'élus de l'Agglomération,
- Bureau Communautaire.

| Coordonnées des porteurs de projets par thématique | |
|--|--|
| ADMINISTRATIF | Laetitia BERNARD Mail : dpvi@camvs.com Tél : 01-64-79-25-40 |
| EDUCATION – SPORT ET CULTURE | Estelle ROUSSEAU Mail : estelle.rousseau@camvs.com Tél : 01-78-49-96-11/06-31-91-65-08 |
| LIEN SOCIAL | Halima MEGHIT Mail : halima.meghit@camvs.com Tél : 01-78-49-96-07 / 06-31-90-03-16 |

- **Critères de sélection**

- Être pertinent vis à vis des priorités de la CAMVS, présentées dans la partie III - Priorités de l'appel à projets pour le pilier Cohésion Sociale
- Bénéficiaire directement au public issu du territoire de l'agglomération et prioritairement des quartiers en politique de la ville
- Répondre à un besoin (cf. les documents cadre du contrat de ville 2015-2020 et protocole d'engagements renforcés et réciproques) identifié par la CAMVS sur le territoire de l'agglomération,
- Présenter les caractéristiques détaillées en partie II - attendus et priorités de la CAMVS
- L'évaluation devra permettre de mesurer l'impact du projet, de l'action sur les publics bénéficiaires. **Elle est une condition sine qua non à toute nouvelle demande de subvention**

Le fait de présenter un dossier, une demande de subvention (action reconduite ou nouvelle action) ne confère pas une admissibilité de principe et ne vaut pas accord a priori sur les financements sollicités. -

V- Contractualisation et financement

Pour toute demande de subvention, le montant de la subvention sera versé en une seule fois (si montant est inférieur à 23 000 €).

VI- Suivi – Évaluation - Valorisation

L'évaluation des objectifs du projet est indispensable.

C'est pourquoi, la demande de subvention fera apparaître la valeur attendue par l'opérateur selon les indicateurs de résultats cités plus bas, et présentés dans le dossier de demande de subvention ainsi que dans la FICHE EVALUATIVE complétée au moment de la demande de subvention et renseignée à l'issue de la réalisation de l'action.

Ces indicateurs, validés lors des entretiens avec la CAMVS dans le cadre de l'instruction de la demande, devront permettre de mesurer l'impact de l'action engagée par rapport à un objectif cible défini en lien avec les partenaires du projet. Cette méthode doit permettre de mieux mesurer ensemble la portée d'une action sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et particulièrement dans les quartiers prioritaires. Le bilan de l'action précisera le cas échéant les objectifs de l'année suivante.

Voici à titre d'exemples, les critères qui pourraient être proposés

Critères d'évaluation dans le domaine de l'éducation :

- Nombre de parents touchés et nombre d'action à destination des parents
- Nombre de bénéficiaires par action (répartition par âge, genre)
- Nombre de mise en réseau d'acteurs
- Impact des actions sur l'amélioration du climat scolaire
- Plus-value de la subvention Politique de la Ville de la CAMVS

Critères d'évaluation dans le domaine du sport/culture/lien social :

- Nombre de personnes touchées par action (répartition par quartier, par âge et par genre),
- Passerelles établies avec les structures de proximité, les équipements culturels et/ou sportifs du territoire
- Qualité du relationnel tissé avec les familles, avec les partenaires, avec les intervenants, (au regard du temps de l'action sur le territoire, du nombre de partenaires sollicités ...),
- Ancrage dans des lieux culturels et/ou sportifs du territoire.
- Plus-value de la subvention Politique de la Ville C.A.M.V.S.